DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-200029197-20261008-D20261008_07S-DE

D.N°2026.10.08*07

SYNDICAT INTERCOMMUNAL TRISKOL

SÉANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026

Convocation du 03/10/2026

L'an deux mille vingt-six le huit du mois d'octobre à 19 heures 30 minutes, les membres du Syndicat intercommunal Triskol, légalement convoqués se sont assemblés à la mairie de PRAT sous la présidence de Laurence BENECH, Présidente du Syndicat Triskol.

Nombre de membres : 11
Membres présents : 11
Nombre de votant : 11

Présents :

PRAT : Michel EVEN, Julie LE BESCONT, Virginie FAUCHÉ, Guillaume LARHANTEC, Pauline PRIGENT.
BERHET : Laurence BENECH, Sylvie LOAS, Céline RONCIERE.
MANTALLOT : Christelle BERGEROT, Guillaume LE CORRE, Mickaël LE GALL (suppléant).

Absent excusé :

MANTALLOT : Pascal COURGIBET remplacé par Mickaël LE GALL.

Secrétaire de séance : Michel EVEN.

Objet : Acquisition de ventilateurs dans le cadre du dispositif été 2026 100% remboursé par EDF CEE.

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical, que le syndicat peut bénéficier du dispositif été 2026 et bénéficier du la prime rafraichissement d'EDF. Ce dispositif permet d'équiper les établissements scolaires d'un système de rafraichissement 100% pris en charge par EDF.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de solliciter le prime rafraichissement d'EDF dans le cadre du dispositif été 2026, 100 % remboursé pour l'acquisition de 10 ventilateurs pour l'école,
- DECIDE d'acquérir 10 ventilateurs auprès de la société I2N CONSULTING pour un montant HT de 3 090.00 € soit 3 708.00€ TTC à la condition de l'obtention du remboursement de 100% par EDF,
- AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer le devis et tout document

Le secrétaire de séance
Michel EVEN



La Présidente
Laurence BENECH

